

INSTRUCTIONS DE COURSE
Championnat Manche Est – Manche n°5
Société des régates du Havre
Grade 5A
20 et 21 septembre

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES.
- 1.3 Les règlements fédéraux
- 1.4 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.5 Le règlement national du classement national des coureurs ILCA FRANCE, le règlement du championnat de Manche Est ILCA FRANCE
- 1.6 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

.Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 19 h 00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est

- 3.2 L'avis de course est mis en ligne à l'adresse suivante:
<http://francelaser.org/Nouveau/Avis/avis%20de%20course.html>

4.CODE D CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **20 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6.PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classes
Samedi 20 septembre 2025	ILCA 7 , ILCA 6 ET ILCA 4
Dimanche 21 septembre 2025	ILCA 7 , ILCA 6 ET ILCA 4

- 6.2 Les heures prévues pour le signal d'avertissement de la première course sont les suivantes :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement
Samedi 20 septembre 2025	14h30
Dimanche 21 septembre 2025	10h30

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera envoyé après **15h30**.

7.PAVILLONS DE CLASSE.

Les pavillons de classe sont :

ILCA Class Flags



8.ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONE DE COURSE.

9.LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours de type triangle olympique , sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10 MARQUES

Départ	Parcours	Changement de bord	Arrivée
Mât arborant le Pavillon Orange sur le bateau comité et Viseur			Mât arborant le pavillon bleu sur le bateau comité et viseur

11.ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Il n'existe pas de zones naturelles considérées comme des obstacles sur le parcours.

12.LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau Viseur à l'extrémité bâbord.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ, définie comme la zone s'étendant à 100 m tout autour de la ligne de départ, pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13.CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans Objet

14.L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15.SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 s'applique et n'est pas modifiée.
- 15.2 L'annexe P s'applique dans son intégralité à l'exception de la RCV P5 (Pavillons O et R).

16.TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
ILCA 7,6 et 4	35 minutes	60 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas **15 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2).

Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17.DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé .
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard **15 minutes** après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans un local du club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18 CLASSEMENT

- 18.1 **2 courses** doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées

- (a) Quand moins de **trois courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand **trois courses ou plus** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20.REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21.CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

22.BATEAUX OFFICIELS

Le bateau jury sera équipé du pavillon Jury.

23.ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le fanion du club ASPTT voile
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24.EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25 EMBLEMES

Sans objet

26.PRIX

Des médailles seront distribuées aux

Trois premiers ILCA 7

Premier Master ILCA 7

Trois premiers ILCA 6

Premier Master ILCA 6

Première féminine ILCA 6

Trois premiers ILCA 4

Première féminine ILCA 4

Arbitres désignés :

Président du comité de course :

Président du jury :

Commissaire aux Résultats :

Annexe : Zone de course

ANNEXE PARCOURS